

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica du 18 mars 2019 a arrêté, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations :

1. la part variable due aux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018;
2. la rémunération 2019 des dirigeants mandataires sociaux et la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux en 2019.

1. Part variable 2018 des dirigeants mandataires sociaux

A. Période antérieure au rapprochement avec Luxottica : 1er janvier 2018 - 1er octobre 2018

MM. Hubert Sagnières et Laurent Vacherot ont respectivement exercé les fonctions de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué de la Société du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2018. La part variable au titre de cette période a été fixée par le Conseil d'administration de la Société du 28 février 2018, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, de la manière suivante :

	Hubert Sagnières Président-Directeur Général	Laurent Vacherot Directeur Général Délégué
Objectifs financiers	25 % croissance organique Essilor	30 % croissance organique Essilor
	25 % BNPA retraité Essilor	30 % BNPA retraité Essilor
Objectifs spécifiques	50 % (4 objectifs)	40 % (4 objectifs)

Les objectifs de croissance organique et de BNPA retraité ont été définis pour l'ensemble de l'année 2018 et les quatre objectifs spécifiques étaient communs à MM. Hubert Sagnières et Laurent Vacherot.

Après examen de la performance de l'exercice 2018, il ressort :

- pour M. Hubert Sagnières, un taux de réalisation de 150 %, soit un montant brut proratisé de 900 000 € ;

Le bonus cible proratisé pour M. Hubert Sagnières était de 600 000 €.

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200% de la cible	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
P		R	P x R	P x R x cible (en euros)
50%	Objectifs financiers Essilor	140 %	70 %	420 000 €
25%	Croissance organique Essilor	200 %	50 %	300 000 €
25%	BNPA ajusté * Essilor	80 %	20 %	120 000 €
50%	Objectifs spécifiques Essilor	160 %	80 %	480 000 €
100%			150 %	900 000 €

* retraité notamment de l'effet de taux de change

- pour M. Laurent Vacherot, un taux de réalisation de 152 %, soit un montant brut proratisé de 741 000 €

Le bonus cible proratisé pour M. Laurent Vacherot était de 487 500 €.

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200% de la cible	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
P		R	P x R	P x R x cible (en euros)
60%	Objectifs financiers Essilor	140 %	84 %	409 500 €
30%	Croissance organique Essilor	200 %	60 %	292 500 €
30%	BNPA ajusté * Essilor	80 %	24 %	117 000 €
40%	Objectifs spécifiques Essilor	170 %	68 %	331 500 €
100%			152 %	741 000 €

* retraité notamment de l'effet de taux de change

Le tableau avec l'évaluation des objectifs spécifiques figurent en annexe 1.

B. Période postérieure au rapprochement avec Luxottica : 1^{er} octobre 2018 - 31 décembre 2018

A compter du 1^{er} octobre 2018, suite au rapprochement entre Essilor et Luxottica :

- M. Leonardo Del Vecchio a été nommé Président-Directeur Général ;
- M. Hubert Sagnières a été nommé Vice-Président-Directeur Général Délégué avec des pouvoirs égaux à ceux du Président-Directeur Général ;
- Par ailleurs, le mandat social de Directeur Général Délégué de M. Laurent Vacherot a expiré le 1^{er} octobre 2018, concomitamment à son mandat d'administrateur.

La part variable des deux dirigeants mandataires sociaux d'EssilorLuxottica, MM. Leonardo Del Vecchio et Hubert Sagnières, au titre de cette période a été fixée par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica du 29 novembre 2018, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, comme suit :

	Leonardo Del Vecchio Président-Directeur Général	Hubert Sagnières Vice-Président-Directeur Général Délégué
Objectifs financiers*	30 % BNPA retraité Luxottica	30 % BNPA retraité Essilor
	20 % croissance Luxottica	20 % croissance organique Essilor
Objectifs spécifiques	50 % (5 objectifs)	

*Basés sur les objectifs arrêtés par les Conseils d'administration de la Société et de Luxottica en début d'année et mesurés indépendamment pour chaque dirigeant.

Après examen de la performance de l'exercice 2018, il ressort :

- pour M. Leonardo Del Vecchio, un taux de réalisation de 75 %, soit un montant brut proratisé de 215 625 € ;

Le bonus cible proratisé pour M. Leonardo Del Vecchio était de 287 500 €.

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200% de la cible	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
P		R	P x R	P x R x cible (en euros)
50%	Objectifs financiers Luxottica	75 %	40 %	115 000 €
20%	Croissance Luxottica	50 %	10 %	28 750 €
30%	BNPA retraité * Luxottica	100 %	30 %	86 250 €
50%	Objectifs spécifiques EssilorLuxottica	70 %	35 %	100 625 €
100%			75 %	215 625 €

* retraité notamment de l'effet de taux de change

- pour M. Hubert Sagnières, un taux de réalisation de 99 %, soit un montant brut proratisé de 284 625 € ;

Le bonus cible proratisé pour M. Hubert Sagnières était de 287 500 €.

Poids	Nature	% réalisation de 0 à 200% de la cible	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
P		R	P x R	P x R x cible (en euros)
50%	Objectifs financiers Essilor	140 %	64 %	184 000 €
20%	Croissance organique Essilor	200 %	40 %	115 000 €
30%	BNPA ajusté * Essilor	80 %	24 %	69 000 €
50%	Objectifs spécifiques EssilorLuxottica	70 %	35 %	100 625 €
100%			99 %	284 625 €

* retraité notamment de l'effet de taux de change

Au titre de l'exercice 2018, la part variable totale due à M. Hubert Sagnières est donc de 900 000 € (période antérieure au rapprochement avec Luxottica) + 284 625 € (période postérieure au rapprochement avec Luxottica) = 1 184 625 €.

Le tableau avec l'évaluation des objectifs spécifiques figurent en annexe 2.

Le versement de la part variable de l'exercice 2018 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

2. Rémunérations 2019 et politique de rémunération 2019 applicable aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir la rémunération fixe annuelle du Président-Directeur Général et du Vice-Président-Directeur Général Délégué à 1 150 000 euros.

Il a également arrêté la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'EssilorLuxottica pour l'exercice 2019. En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, cette politique sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019.

Lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est interrogé sur les adaptations à apporter à la politique dans un esprit de progrès continu. Le Comité s'est appuyé notamment sur le Code AFEP-MEDEF, le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, le rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées, les attentes exprimées par l'ensemble des acteurs concernés, les taux d'approbation des résolutions sur les rémunérations des dirigeants de la Société au regard de ceux des autres sociétés et l'analyse des pratiques de marché de sociétés européennes et internationales comparables. A cet égard, si cette politique, comme les précédentes, vise à encourager une création de valeur durable, les changements suivants ont notamment été apportés :

- Publication de la composition des panels utilisés dans le cadre du benchmark des pratiques de marché et des niveaux de rémunération de ces panels ;
- Modification de la structure de la part variable annuelle avec un retour à une prépondérance des indicateurs financiers dans la structure de la part variable annuelle et intégration de critères extra-financiers/RSE dans les objectifs spécifiques ;
- Explication de la philosophie de l'intéressement à long terme et réduction du plafond annuel d'actions de performance attribuables aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Précisions sur les conditions de performance de l'indemnité de départ.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux d'EssilorLuxottica pour l'exercice 2019 figurent dans le document de référence 2018, consultable sur le site internet du groupe à partir du mois d'avril 2019, dans la section 2.3 « Rémunération et Avantages » du chapitre 2 « Gouvernance d'entreprise ».

En ce qui concerne la part variable de l'exercice 2019, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, de retenir pour chaque dirigeant mandataire social une structure composée pour 80 % d'objectifs financiers et 20 % d'objectifs spécifiques.

Par rapport aux exercices 2017 et 2018 où les objectifs spécifiques représentaient 50 % de la part variable desdits exercices compte tenu de l'importance du rapprochement entre Essilor et Luxottica, en 2019, les objectifs financiers retrouvent une part prépondérante dans la structure de la part variable des dirigeants mandataires sociaux.

	Président-Directeur Général et Vice-Président-Directeur Général Délégué
Objectifs Financiers	80 %
- <i>BNPA retraité*</i>	50 %
- <i>Croissance*</i>	30 %
Objectifs spécifiques	20 %

* notamment de l'effet de change

Annexe 1 : objectifs spécifiques pour la période antérieure au rapprochement avec Luxottica

Objectif spécifique	Résultats 2018
Finaliser le projet de rapprochement avec Luxottica dans de bonnes conditions pour assurer le développement du futur groupe	Autorisation du projet de rapprochement par les autorités de la concurrence, notamment par la Commission Européenne, la Federal Trade Commission (Etats-Unis) et SAMR (Chine) ; Apport par Delfin, actionnaire majoritaire de Luxottica, de sa participation de 62,42 % dans Luxottica à Essilor le 1er octobre 2018.
Garantir la pérennité de la culture Essilor (Mission, Principes & Valeurs et Actionnariat salarié)	<p>Sensibilisation aux enjeux d'une bonne vue Partenariat avec le gouvernement australien pour lancer le programme Eye Mitra au Bangladesh, avec le Queen Elisabeth Diamond Jubilee Trust pour répondre aux besoins de santé visuelle au sein du Commonwealth, avec le gouvernement royal du Bhoutan Lancement de la campagne "Road Safety Starts with Good Vision" en partenariat avec la Fédération International de l'Automobile (FIA) Déploiement de la campagne « Put Vision First™ » dans 55 pays lors de la Journée mondiale de la vue</p> <p>Modèles d'affaires inclusifs Fin 2018, le groupe avait créé 8 963 prestataires de santé visuelle (plus de 35 % de son objectif pour 2020) et 2 385 partenaires "Vision Ambassadors" dans 9 pays Produits 2.5NVG désormais distribués dans plus de 50 pays. 8 millions de personnes équipées de lunettes 2.5NVG en 2018 (3,3 millions en 2017)</p> <p>Actions philanthropiques stratégiques Fonds Vision For Life™ doté de 49 millions d'euros (objectif 2020 = 30 millions) pour soutenir les actions philanthropiques des fondations Essilor aux Etats-Unis, en Chine, en Inde, en Australie Fin 2018, le groupe a atteint plus de 46 % de son objectif 2020 avec plus de 23 millions de personnes qui ont été équipées d'une paire de lunettes depuis 2013.</p> <p>Actionnariat salarié Opération internationale Boost 2018 dans 43 pays : fin 2018, plus de 46 000 salariés actionnaires actifs, soit 68% des effectifs d'Essilor International (objectif 2020 = 35%) Reconnaissance externe : Grand Prix GEO et FAS pour l'efficacité des plans d'actionnariat salarié</p> <p>Engagement Création d'une communauté de 21 "Engagement Champions". 280 réunions organisées auprès de 8 000 collaborateurs. Présentation des Principes et Valeurs d'Essilor à près de 45 000 collaborateurs du groupe</p>
Poursuivre le développement des moteurs de croissance à long terme d'Essilor (notamment Online, Chine, Bolon et MJS)	Croissance organique : +15% division Online, +8,1% division Sun & Readers, supérieure à +10% en Chine
Continuer à renforcer la conformité et le contrôle interne pour accompagner la croissance	20% d'audits supplémentaires en 2018 par rapport à 2017 grâce au renforcement des équipes Extension du périmètre de couverture du département avec l'augmentation du nombre de correspondants (20 en 2018 contre 15 en 2017) Déploiement d'un outil informatique permettant un suivi en temps réel de la mise en place des plans d'action Mise en place de réunions trimestrielles présidées par Laurent Vacherot afin de réaliser un suivi du contrôle interne et de la conformité (compliance) dans l'ensemble du groupe Lancement de deux nouvelles procédures d'audit en matière de conformité (anti-corruption, OFAC) et de développement durable (reporting non financiers et respect des droits de l'homme) Lancement d'un projet pour garantir l'amélioration continue de la protection des données personnelles (GDPR) dans l'ensemble du groupe

Taux de réalisation :

- H. Sagnières : 160%
- L. Vacherot : 170%

Annexe 2 : objectifs spécifiques pour la période postérieure au rapprochement avec Luxottica

Objectif spécifique	Résultats 2018
Organisation de la holding EssilorLuxottica	Nomination de deux co-CFO, du secrétaire du Conseil d'administration Définition de l'organisation Finance
Elaboration du plan de synergies pour mise en oeuvre dès 2019	Nomination de deux Chief Integration Officer Définition de 20 workstreams
Mise en place réussie de la nouvelle gouvernance d'EssilorLuxottica grâce à la coopération efficace des équipes de chaque société	Approbation de l'ensemble des résolutions présentées à l'AG du 28 novembre 2018 par le travail conjoint des équipes Essilor et Luxottica Tenue de 3 conseils d'administration EssilorLuxottica
Mise en oeuvre du principe d'égalité des pouvoirs entre les deux dirigeants mandataires sociaux et capacité à régler efficacement les problèmes	
Déploiement de la Mission d'EssilorLuxottica et de l'actionnariat salarié au sein du futur groupe EssilorLuxottica	Approbation de la politique d'actionnariat salarié des trois prochaines années lors du Conseil d'administration du 1er octobre 2018 Approbation des résolutions permettant la mise en oeuvre de la politique d'actionnariat salarié lors de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018 Mise en oeuvre des plans d'actionnariat salarié pour Essilor et accord du principe pour la conversion du plan de rétention monétaire de Luxottica préalablement au rapprochement.

Taux de réalisation :

- L. Del Vecchio : 70%
- H. Sagnières : 70%

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures optiques et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, en répondant aux besoins des consommateurs en matière de protection et correction visuelles ainsi qu'à leur aspiration à exprimer leur style personnel.

EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs.

Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux et Transitions pour les technologies d'optique ophtalmique, et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale.

En 2018, EssilorLuxottica comptait près de 150 000 employés et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma de 16 milliards d'euros environ.

L'action EssilorLuxottica est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters: ESLX.PA; Bloomberg: EL:FP

CONTACTS

Relations Investisseurs EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 42 16

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4870

E-mail: ir@essilor-luxottica.com

Communication Corporate EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 (0) 1 49 77 45 02

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4470

E-mail : media@essilor-luxottica.com